

ACADÉMIE DE RENNES

Collège Le Landry  
 35207 RENNES

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 20/06/2024**

Année scolaire : 2023/2024  
 Numéro de séance : 5  
 Date de convocation : 13/06/2024  
 Présidence de : Christophe MICHEL

Quorum : 13  
 Nombre des présents :  
 Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis, Vote	page	N° d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Approbation de procès-verbal du 11 avril	Vote	3	3		
DGH 2024	Vote	4	39,40		
Bilan de l'infirmier	-	4			
Bilan du CDI	-	5			
Bilan de la vie scolaire	-	5			
Point sur les mobilités Erasmus + et la labélisation Euroscol	-	5			
Bilan vas	-	5			
Bilan EDD – SOS Terre	-	5			
Conventions et contrats	Vote	5, 6	41 à 45		
Autorisation de recrutement de personnel de droit public	Vote	6	46		
Convention d'occupation précaire des logements	Vote	6	47 et 48		
Voyage à Munster	Vote	7	49		
Labels du collège	-	8	-		
Tarifs de la cantine	-	8	-		
Nature des repas à la cantine		8			
Visibilité des conseils d'administration sur le site		9			
Cours non remplacés		9			
Ouverture d'une 5 <sup>ème</sup> division de 3 <sup>ème</sup> et organisation de l'accueil des élèves sourds		5			

Le Président  
 Christophe MICHEL



La secrétaire de séance :  
 Mailis DAVID



**PRÉSENCE AU CONSEIL** séance du : 20 juin 2024

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Principal	MICHEL Christophe	X						
	Principale Adjointe	AZOUZ MÉNARD Sigrid	X						
	Gestionnaire	PRAVONG Valérie	X						
	CPE	HÉRY Nina	X						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	LE FRENE Marion	X			PERRIN Nicolas			
		MARCHAND Denez				LARUE Jeanne			
	Commune siège	HALAIS Tristan				NOISETTE Nadège			
<b>Pers. qualifiées</b>		FAUCHEUX Valérie			X				
		LE FAOU Stéphane							
<b>Total</b>									
<b>Personnels de l'établissement</b>		SANCHIS Gautier	X			QUIDU Didier			
		COURTET Anne				HAMONIAUX Yann			
	Personnels d'enseignement	FREITAS Cathy	X			COUZIGOU Gaëlle			
		VINCENT Marie	X			DALLEMAGNE Edith			
		GESTIN-KAY Kathy	X			GUYOMARD Pascal	X		
		HENNEQUIN Sophie	X			DAHBI Mohamed			
	Personnels admin, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	LE QUERNEC Evelyne	X						
BOUCHARD Régine									
<b>Total</b>									
<b>Parents d'élèves et élèves</b>		BAYON Emmanuelle				PENEAU Blandine			
		LALAIN Sandrine				BERTHET Marie-Andrée			
	Elus parents d'élèves	JUBY Claudie				DOWLING Delphine			
		BOCHEREAU Emmanuel				SADOU Nabil	X		
		DUFLOS Clémence	X			BOUVIER Frédéric	X		
		LAVON Amiel				DAVID Mailis	X		
	Elèves	GUIGNARD Joyce	X			ADAM Cassandre			
BELLANGER Marin		X			FRANCO Clémentine				
<b>Total</b>									
<b>Membres invités</b>	Agent comptable	M. LALLEMENT			X				

## RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Le quorum étant atteint (18 personnes présentes), le conseil d'administration commence à 17h50.

Conformément au règlement du CA qui précise une alternance entre les personnels, les parents et les membres de droit, Monsieur MICHEL désigne Mme DAVID représentante des parents d'élèves comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour modifié par rapport à l'envoi (ajout de quelques conventions, d'un bilan EDD et d'un bilan VAS, ajustement du tarif pour le voyage à Munster et suppression des points DBM, fonds sociaux et crédits pédagogiques car les informations ne nous sont pas parvenues)

Des questions diverses ont été posées par les parents d'élèves, elles seront abordées en fin de conseil :

- Les labels du collège et leur visibilité sur le site du collège ;
- Le tarif de la restauration ;
- La nature des repas au self ;
- La visibilité des CA sur le site ;
- Les cours non remplacés ;
- L'ouverture d'une classe de 3<sup>ème</sup> et l'accueil des élèves sourds.

### 2. Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Aucune remarque n'a été faite sur le PV du CA précédent.

*Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11/04/2024*

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°38

## RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques et éducatives

### 1. Présentation de la répartition de la DGH

La répartition de la DGH se fait cette année dans un nouveau contexte avec la publication du décret du 15 mars 2024 dit du « choc des savoirs ». Il impose une organisation des cours de Français et de Mathématiques en groupe de besoin sur la totalité de l'horaire hebdomadaire.

Cela entraîne un coût en termes d'horaire : 4 groupes de Français et 4 groupes de Maths pour un total de 34 heures.

La structure du collège n'a pas changé par rapport aux données de février :

- 5 divisions de 6<sup>ème</sup> (134 élèves) ;
- 5 divisions de 5<sup>ème</sup> (145 élèves) ;
- 5 divisions de 4<sup>ème</sup> (150 élèves) ;
- 5 divisions de 3<sup>ème</sup> (126 élèves) ;

Soit 555 élèves (contre 543 l'an dernier à la même époque sachant qu'on est à 556 en fin d'année).

Les effectifs par groupe :

Allemand : 10 en 5<sup>ème</sup>, 11 en 4<sup>ème</sup> et 9 en 3<sup>ème</sup>.

Chinois : 22 en 6<sup>ème</sup>, 11 en 5<sup>ème</sup>, 10 en 4<sup>ème</sup> et 5 en 3<sup>ème</sup> (5 élèves ont arrêté le Chinois en fin de 5<sup>ème</sup> et 6 en bilangue)

Arabe : 11 en 6<sup>ème</sup> ; 7 en 5<sup>ème</sup>

LCA : 36 en 5<sup>ème</sup>, 15 en 4<sup>ème</sup> et 15 en 3<sup>ème</sup>

LCE : 12 en 3<sup>ème</sup>

12 élèves en ULIS (effectif complet) et pour l'instant ?? élèves en UPE2A.

15 élèves sourds arrivent à la rentrée.

Les élèves en SIC et en bilingue Arabe en 6<sup>ème</sup> proviennent pour la moitié du secteur.

La DGH pour l'année à venir est de :

- 640,8 HP
- 41,1 HSA

- 4 IMP

L'écart par rapport à février provient d'un abondement en LSF.

Des heures sont fléchées dans la DGH (horaires officiels, ULIS, UPE2A, labos, UNSS et chorale)

Le reste des heures est utilisée de la manière suivante :

- 3 groupes de LV2 (7,5h) ;
- LCE Espagnol (1h) ;
- bilangue Arabe (1h) ;
- groupes de Français et de Maths en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (34h) ;
- bonus piscine (3.5h) ;
- HSA UPE2A (dont bonus piscine) (2h) ;
- groupes à effectif réduit en science en 4<sup>ème</sup> (6h) 1h/sem ;
- groupes en ½ classe en Anglais 6<sup>ème</sup> (2,5h)

Nous sommes en surconsommation de 3HP à cause de l'arrivée d'un professeur certifié à la place d'un professeur agrégé suite à une mutation. Une demande a été faite pour une transformation.

La répartition par matière figure dans les documents envoyés

Remarques : 2 élèves de 6ème inscrits au programme bilangue Arabe arrêtent en 5ème car ils sont en difficulté. 2 élèves de 6ème inscrits en SIC arrêtent en 5ème car le nombre d'heures supplémentaires liées à ce programme est trop important pour eux. Un représentant de parent d'élève ajoute que c'est aussi parce que le placement des heures de SIC dans l'emploi du temps ne permet pas facilement l'intégration à d'autres activités du collège.

Les groupes de besoins prévus par la réforme « Choc des savoirs » permettront de faire les enseignements en mathématiques et en français en effectif réduit. L'équipe pédagogique gardera de l'hétérogénéité dans chaque groupe d'élèves. Ces groupes seront pour les classes de 6ème et de 5ème.

Mme Vincent et Mme Hennequin interviennent pour présenter une motion (jointe à ce procès-verbal). Les professeurs refusent que les groupes de besoins soient seulement sur les mathématiques et sur le français, ils auraient souhaité que les groupes soient également en langues et en sciences. Ils déplorent que le délai très court entre le conseil pédagogique et le conseil d'administration avancé d'une semaine ne leur aient pas permis de construire une DGH plus adaptée. Ils indiquent que de ce fait ils voteront contre la répartition de la DGH.

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil d'administration de voter la répartition de la DGH comme présenté

Pour : 4  
Contre : 9  
Abstention : 5  
Délibération N°39

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil d'administration de voter la répartition des IMP comme présenté dans le document envoyé en amont du conseil d'administration.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Délibération N°40

## 2. Bilan de l'infirmierie

Le bilan a été transmis. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Madame LE GRAND ne sera pas, a priori, présente au collège l'an prochain.

La cellule bien-être a traité 9 cas, surtout des élèves de 6ème et des élèves ULIS.

### 3. Bilan du CDI

Le bilan a été transmis. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Les membres du conseil d'administration soulignent la clarté du rapport réalisé et le dynamisme et le rayonnement du CDI institués par le professeur en charge du CDI qui est arrivé cette année scolaire.

### 4. Bilan de la vie scolaire

Le bilan a été transmis. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Mme Héry souligne qu'il y a un travail à faire sur la justification des absences, même si le nombre est stable par rapport à l'année dernière. Les retards sont en forte augmentation. Un travail sera mené avec l'équipe pédagogique sur ce sujet. Un représentant des personnels souligne que le régime des punitions ne fonctionne plus pour certains élèves. Ces élèves perdent même leur respect pour le personnel de la vie scolaire. Il faut remonter ces points pour que des sanctions puissent être prises, dit le principal du collège, M. Michel.

Il y a eu 5 conseils de discipline, dont 2 ont eu lieu pour le même élève.

Un représentant des parents d'élèves rappelle qu'il avait été discuté lors d'un précédent conseil de faire une charte Civisme a été coécrite puis qui serait signée par les parents et les enfants, et qui pourrait être adjointe au règlement intérieur. Mme Vincent note le point car cela pourrait être une action dans le cadre de la cellule bien-être.

### 5. Bilan VAS

Le bilan a été transmis. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Le bilan est positif. Les professeurs souhaitent que les ateliers soient obligatoires à partir de l'année prochaine. Ils espèrent que la répartition de la DGH leur permettra d'organiser cela.

### 6. Bilan EDD

Le bilan a été transmis. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Les représentants des parents d'élèves félicitent l'équipe pédagogique et administrative pour l'obtention du niveau 2 en label développement durable. Plusieurs projets sont en réflexion qui pourraient permettre d'obtenir à terme le niveau 3, mais c'est du long terme car le niveau 3 est beaucoup plus difficile à obtenir.

### 7. Bilan Erasmus

Il y a eu une mobilité collective de 19 élèves à Münster. Il y a eu aussi des mobilités individuelles : 11. L'année prochaine, les mobilités individuelles ne seront pas reconduites car le dossier, qui est très lourd à faire, n'a pas été reconduit par l'administration.

## RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

### 1- Contrats et convention

Madame la gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'Etablissement, ordonnateur de signer les contrats ou conventions suivantes :

**-Epiwest** : contrat de prestation pour la réalisation de rondes de surveillance au sein du collège, pour la période du 2 septembre 2024 au 31 août 2025 et pour un coût de 7 843.20 € TTC.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°41

**-Cercle Paul Bert** : convention d'utilisation de la salle « Tennis de Table » sur la période du 2 septembre 2024 au 5 juillet 2025 et participation aux frais d'entretien à raison de 35 semaines d'occupation au tarif de 22 € de l'heure soit 770 € TTC sur la période.

Pour : 18

Contre : 0  
Abstention : 0  
Délibération N°42

**-Aroéven** : convention de prestation : formation à destination des élèves médiateurs (prévue le 14-10-2024) pour un coût de 380 € et une adhésion de 60 €, soit un coût total de 440 €.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Délibération N°43

#### **Classe Relais « Respire » avec le collège Les Chalais-**

Convention cadre sur la période scolaire 2024-2025, relative aux règles de fonctionnement du dispositif Relais le coût annuel est de 100 € au titre de l'adhésion. Ce dispositif accueille prioritairement des élèves de collège de moins de 16 ans au moment de l'admission et qui sont entrés dans un processus de décrochage.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Délibération N° 44

#### **Convention constitutive du groupement de commandes**

Un groupement de commandes géré par le Lycée de Bréquigny-Rennes- a été constitué afin d'obtenir les meilleurs prix sur un certain nombre de produits et services.

Il s'agit ici de marchés débutant le 1er janvier 2025, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois sur les marchés de :

- Vérification et entretien des extincteurs
- Vérification annuelle de la sécurité des ascenseurs et monte-charges

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Délibération N°45

### **1. Autorisation de recrutement de personnel de droit public**

Conformément au code de l'Education et au décret 2023-484 du 6 juin 2023 fixant les conditions de recrutement des AED, les projets de recrutements doivent être soumis à l'accord du CA (le Chef d'Etablissement est « employeur»). Le CE demande donc au CA l'autorisation de recruter des AED pour la période du 1-09 -2024 au 31-08 2025 et pour 6 EQTP.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Délibération N°46

### **2. Convention d'occupation précaire des logements**

*Le Principal demande aux membres du CA de l'autoriser à signer ces 2 conventions :*

a. **Prolongation COP « ROZE »** : conformément à l'art 3 de la convention, la COP est prolongée jusqu'au 31 août 2024.

*Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Délibération N°46*

b. **Prolongation COP « PINIOT »** : conformément à l'art 3 de la convention, la COP est prolongée jusqu'au 31 juillet 2024.

*Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0*

### 3. Voyage à Munster

Le voyage s'est terminé fin mai. Il y a eu moins de dépenses que prévu : le montant par famille est de 129,50€ euros au lieu de 207,80€ car, du fait du mauvais temps, une sortie qui devait être prévue sur une île a été faite à St Malo, ce qui était moins cher. Les familles seront remboursées.

Mme Azouz-Menard remercie l'investissement de Mme Schmidt, la professeure d'allemand, qui a réussi à organiser cette mobilité en un temps record.

*Pour : 18*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Délibération N°48*

## RUBRIQUE IV. Questions diverses

Six questions ont été posées par les parents élus :

### 1) Les labels du collège, pourquoi ne figurent-ils pas sur le site avec une explication

Monsieur le Principal explique que c'est le temps qui manque pour mettre à jour le site. De plus, la technique ne permet de ne mettre qu'un label, donc quand on veut en mettre plusieurs, il faut le fabriquer ce qui prend du temps. De plus, le langage est particulier pour rédiger un article. Ce langage n'est maîtrisé que par M. MICHEL et M. GET LECENES qui participe également à la mise en ligne d'information.

### 2) Les tarifs de la ½ pension

Ils figurent sur le site tout comme le règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement (qui date du 28/04/2022) à la rubrique « vie au collège » puis « restauration »

Les cas de non-paiement de la cantine : fermeture du service de restauration, exclusion, départ définitif, voyage scolaire ou stage.

Les cas de non-paiement sous condition : sur présentation de certificat médical à partir de 4 jours.

### 3) Nature des repas à la cantine

Le personnel qui travaille à la cantine n'a pas les outils pour répondre aux questions précisément, à savoir l'impact carbone de la cantine, la part des produits frais et de saison et locaux dans la nourriture proposée à la cantine. Voici les ordres de grandeur :

40% des produits sont bio,

60 à 70% des produits sont de saison,

95% des produits sont non transformés (pour information, les produits surgelés sont des produits non transformés et représentent une part importante de ces produits),

5% des protéines végétales par rapport aux protéines animales.

Concernant le gaspillage alimentaire, c'est difficile à mesurer.

#### 4) visibilité des conseils d'administration sur le site

Obligation légale : les actes des conseils d'administration sont publics et doivent être affichés. C'est le cas au collège.

Pour encore plus de visibilité, Monsieur le Principal a choisi également de les mettre sur le site mais ce n'est pas une obligation légale. Suite à ses problèmes de santé, Monsieur le Principal a défini d'autres priorités que la mise à jour du site lors de son retour au collège. Il le fera quand il aura le temps.

Par ailleurs, chaque membre du CA est destinataire du PV du CA. Libre à chaque membre de communiquer avec les personnes qu'il représente.

#### 5) cours non remplacés

Il y a eu quelques retards dans les remplacements longs (maths, EPS et ULIS) et deux absences longues non remplacées (depuis fin mai pour des professeurs d'arts Plastiques et de Musique que nous partageons).

Les remplacements de courtes durées sont remplacés à la marge. (4 Pactes, des remplacements hors pacte).

Il y a eu également beaucoup d'actions et de sorties sur le 3<sup>ème</sup> trimestre qui a mobilisé des professeurs ainsi que quelques épreuves d'examen.

#### 6) ouverture d'une classe supplémentaire et accueil des élèves sourds

Ce n'est pas lors d'un conseil de classe que la 20<sup>ème</sup> division a été annoncée mais au CA du 6 février dans la présentation de la répartition de la DGH.

Pour ce qui concerne l'accueil des élèves sourds, elle s'est construite tout au long de l'année avec des incertitudes qui ont duré jusqu'au début du mois de juin.

Nous accueillerons 15 élèves (3 en 6<sup>ème</sup>, 1 en 5<sup>ème</sup>, 3 en 4<sup>ème</sup> et 8 en 3<sup>ème</sup>). Certains sont oralisant d'autres signant (3 élèves ne communiquent qu'avec la LSF). Nous accueillerons également des enseignants (éducation nationale ou association Kerveiza), des interprètes.

L'organisation est sur le modèle de l'ULIS ou de l'UPE2A avec des cours spécifiques ou des cours en inclusion dans certaines matières.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se termine à 19h50.